



PAR COURRIEL

Le 29 avril 2021

N/Réf.: 20829

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

,

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 13 avril 2021 visant à obtenir le nombre de personnes immigrantes admises au Québec au cours de l'année 2019-2020 qui ne connaissaient pas le français, nous vous transmettons les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

À cet égard, le document visé par votre demande a fait l'objet d'une publication et il vous sera possible de le consulter sur notre site Web à l'adresse suivante :

http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/TAB_ImmigrationPerm_tri4_2020.pdf

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels